



Réserve Naturelle
PLAINE DES MAURES

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION SIMPLE**

**LA TRANSFORMATION ET LA VENTE DES PRODUITS DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES ET LA DÉCOUVERTE DE CES DERNIÈRES**

L'HÉBERGEMENT EFFECTUÉ EN COMPLÉMENT D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

**LA SIGNALISATION DE LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'OFFRE
DE PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DU PUBLIC SITUÉES DANS
LA RÉSERVE AINSI QUE DANS LES PARCELLES QUI Y SONT ENCLAVÉES**

**L'UTILISATION À DES FINS PUBLICITAIRES DE TOUTE EXPRESSION
ÉVOQUANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA RÉSERVE**

**LA PRATIQUE DE L'AÉROMODÉLISME (HORS DÉMONSTRATION ET
MANIFESTATION INTERDITE)**

**LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX NATURELS ET LA PRATIQUE DE LOISIRS DE
NATURE NON MOTORISÉS**

L'ANIMATION ET GESTION DE LA RÉSERVE

PRÉAMBULE

Le décret n°2009-754 du 23 juin 2009 portant création de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (RNNPM) interdit et réglemente certains projets et activités dans son périmètre (le décret est consultable sur www.legifrance.fr).

Article 4-I : Il est interdit de réaliser des inscriptions.

VI. Il peut être dérogé à cette interdiction pour la signalisation de la vente des produits agricoles et de l'offre de prestations d'accueil et d'hébergement du public situées dans la réserve ainsi que dans les parcelles qui y sont enclavées, avec l'autorisation du préfet.

Article 13 : Les activités industrielles et commerciales sont interdites. Toutefois, les activités de transformation des produits agricoles et les activités commerciales existantes et régulièrement exercées à la date de publication du présent décret sont autorisées.

Des activités nouvelles peuvent être autorisées par le préfet après avis du conseil scientifique de la réserve si elles ont pour objet :

- La transformation et la vente des produits des exploitations agricoles situées dans la réserve ou la découverte de ces dernières,
- L'hébergement du public effectué en complément d'une activité agricole,
- La découverte des milieux naturels et la pratique de loisirs de nature non motorisés,
- L'animation et la gestion de la réserve.

Article 18- I : Le survol de la réserve à une hauteur inférieure à 300 m au-dessus du sol est interdit.

II. Il peut être dérogé à cette interdiction pour la pratique de l'aéromodélisme par une autorisation délivrée par le préfet.

Article 21- I : Les démonstrations et compétitions d'aéromodélisme qui sont interdites.

Article 23 : L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet.

CIRCUIT DU DOSSIER DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Étape n°1 – Compléter le formulaire et annexer les pièces obligatoires listées ci-après.

Étape n°2 – Envoi du dossier

- par voie électronique (anthony.dubois@developpement-durable.gouv.fr) **ET** au gestionnaire de la réserve naturelle (rnn.plainedesmaures@var.fr)

- le préfet pourra exiger une version papier du dossier si nécessaire à l'instruction

Le délai d'instruction est de 2 mois.

NB : il est conseillé de se rapprocher du gestionnaire de la réserve naturelle le plus tôt possible afin de bénéficier d'un accompagnement.

Étape n°3 – Instruction du dossier donnant lieu à d'éventuels échanges entre le service instructeur et le pétitionnaire.

Étape n°4 – Délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Le pétitionnaire informe le gestionnaire de la réserve du commencement de l'opération au moins 15 jours avant et met en œuvre l'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 – OBJET DE LA DEMANDE

- La transformation et la vente des produits des exploitations agricoles et la découverte de ces dernières
- L'hébergement effectué en complément d'une activité agricole
- La signalisation de la vente des produits agricoles et de l'offre de prestations d'accueil et d'hébergement du public situées dans la réserve ainsi que dans les parcelles qui y sont enclavées
- L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve
- La pratique de l'aéromodélisme (hors démonstration et manifestation interdite)
- La découverte des milieux naturels et la pratique de loisirs de nature non motorisés
- L'animation et gestion de la réserve

2 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET DES PERSONNES ASSOCIÉES

Identification de la personne physique ou morale responsable du projet

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____

Commune / Pays (si étranger) : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

A compléter en cas d'éventuel(s) prestataire(s)

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____

Commune / Pays (si étranger) : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

3 – DESCRIPTION DU PROJET

Important, pour toute demande, joindre a minima les éléments ci-dessous dans un document annexe :

- un plan de situation permettant de situer précisément l'opération avec un fond IGN au 1/25000,
- la localisation : commune, section(s) et parcelle(s) cadastrales(s),
- le descriptif détaillé du projet (déroulement des phases travaux et fonctionnement, les matériaux utilisés, leur acheminement et stockage, le devenir des matériaux remplacés et/ou retirés, la logistique matérielle et humaine, les zones de stationnement des engins utilisés durant les travaux, etc),
- les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels, la faune et la flore,
- la date et la durée des travaux,
- le cas échéant : le(s) nom(s) et l'autorisation du ou des propriétaire(s) concerné(s)

Si les impacts potentiels de l'opération le justifient, la DREAL et le gestionnaire sont susceptibles de demander des analyses complémentaires.

L'étude d'impact imposée au titre d'une autre réglementation peut tenir lieu d'étude d'impact simple au titre de la réserve naturelle.

Sans ces éléments, le dossier ne pourra être considéré comme complet et ne pourra de ce fait être instruit.

Description du projet

Intitulé du projet :

Commune(s) :

Section(s) et parcelle(s) cadastrale(s) :

Description synthétique du projet* :

Description synthétique des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi* :

Date et durée des travaux :

***Ces éléments pourront être précisés dans un dossier annexe qui comprendra également l'intégralité des pièces listées ci-dessus**

4 – RESPONSABILITÉS

Le pétitionnaire assure la responsabilité pleine et entière du bon déroulement de son projet. La responsabilité du gestionnaire ne saurait être engagée en raison d'incident, d'accident, de vol et dommage de quelque nature que ce soit durant la phase de travaux et de fonctionnement. Il est de la responsabilité du porteur de projet d'anticiper et de prévoir les éventuelles mesures de santé et de sécurité inhérentes à l'activité envisagée.

5 – ATTESTATION

Je soussigné, [REDACTED]

m'engage à :

- respecter les règles applicables dans l'enceinte de la réserve naturelle
- respecter les prescriptions formulées par l'autorité préfectorale
- prévenir le gestionnaire de la réserve naturelle de toute modification dans le déroulement de l'opération
- transmettre les données dans les conditions prévues ci-dessus
- m'engage à souscrire les assurances nécessaires à l'opération

Fait à : [REDACTED]

Date : [REDACTED]

Signature :

PARTIE A REMPLIR PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR

Avis du gestionnaire de la RNNPM

Nature : Favorable Favorable sous réserve Défavorable

Date :

Réserve(s) :

Avis du Conseil scientifique de la RNNPM

Nature : Favorable Favorable sous réserve Défavorable

Date :

Réserve(s) :

Avis du Comité consultatif de la RNNPM

Nature : Favorable Favorable sous réserve Défavorable

Date :

Réserve(s) :